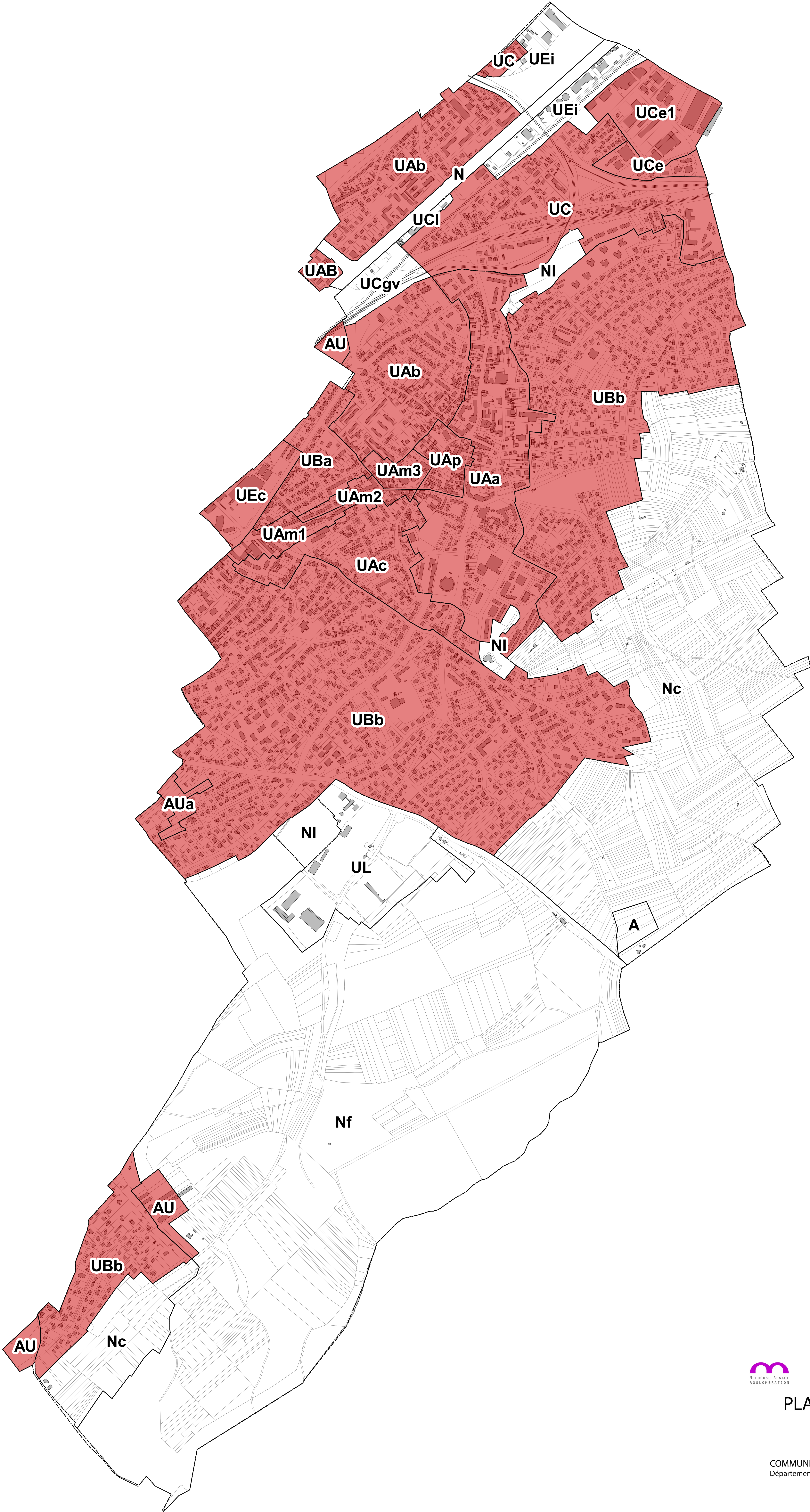




PLAN LOCAL d'URBANISME

COMMUNE DE RIEDISHEIM
Département du Haut-Rhin



3c. RÉGLEMENT graphique
Secteurs de mixité sociale au titre de l'article
L151-15 du Code de l'Urbanisme

Echelle : 1/5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
d'Agglomération du 13 décembre 2021

Le Vice-Président



Remy NEUMANN

